

2^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 751 – Itinéraire Nantes-Pornic

Concertation continue
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Serge QUENTIN et Claude RENOU
garants désignés par la CNDP

Le 22 décembre 2022



Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission des garants.....	3
Fiche d'identité du projet.....	4
Maître d'ouvrage.....	4
Contexte du projet	4
Localisation du projet.....	4
Objectifs du projet selon le MO	5
PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR 2022.....	5
Caractéristiques principales des deux sections soumises concertation	6
Coût prévisionnel de ces deux sections	7
Calendrier prévisionnel de réalisation	8
Déroulement de la concertation 2022	8
Bilan des modalités d'information, de mobilisation et de participation du public.....	9
Modalités d'informations et de mobilisation du public	9
Participation du public	10
Résultats de la concertation	11
Le Bilan et les décisions du maître d'ouvrage	12
Le suivi des engagements du porteur de projet	13
Avis des garants sur le déroulement de la concertation continue.....	13
La suite de la concertation continue	14

Préambule

À la suite de la concertation préalable sur le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 751 – Itinéraire Nantes- Pornic, menée du 21 septembre au 4 novembre 2020, le Conseil départemental de la Loire-Atlantique a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOUE de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de la dernière enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 2 des garants, couvrant l'année 2022. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année et indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- Le 16 juillet 2019 : La CNDP est saisie par le Président du Conseil départemental de la Loire-Atlantique
- Le 31 juillet 2019 : La CNDP décide d'une concertation préalable pour le projet de mise à 2x2 voies de la RD 751 – Route Nantes-Pornic et nomme Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOUE en qualité de garants
- Du 21 septembre au 4 novembre 2020 : Déroulement de la concertation préalable
- Le 3 décembre 2020 : Publication du bilan des garants
- Le 7 janvier 2021 : Publication de la réponse du maître d'ouvrage
- Le 3 février 2021 : La CNDP prend acte du bilan des garants et de la réponse du maître d'ouvrage, décide d'une concertation-post concertation préalable jusqu'à la dernière enquête publique et reconduit Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOUE pour garantir la concertation continue
- Le 4 février 2021 : Début de la concertation continue
- **31 décembre 2021 : Publication du rapport intermédiaire n°1**
- Du 28 mars au 8 mai 2022 : Concertation publique concernant les sections "Port-Saint-Père – Pont Béranger" et "Doublement de la déviation de Chaumes en Retz"
- Le 1^{er} juin 2022 : Publication du bilan des garants
- Le 23 juin 2022 : Bilan du Mo de la concertation publique 2022 – Axe Nantes – Pornic et délibération de la commission permanente du Conseil départemental de la Loire-Atlantique tirant le bilan de ladite concertation publique 2022
- **12 décembre 2022 : Publication du rapport intermédiaire n° 2**

La mission des garants

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (*maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.*) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garants font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (*expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.*) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garants s'assurent que :

- Les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.
- Les garants reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet

Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage

Conseil départemental de Loire Atlantique

Présidé par Monsieur Michel MENARD
Hôtel du département – 3 quai Ceineray 44000 Nantes

Direction générale aménagement

Monsieur Benjamin BRUNETEAU, Directeur général aménagement
Monsieur Stéphane FAIVRE, Directeur des infrastructures
Monsieur Laurent RENOU, Sous-Directeur des études,
8 rue Sully 44000 Nantes

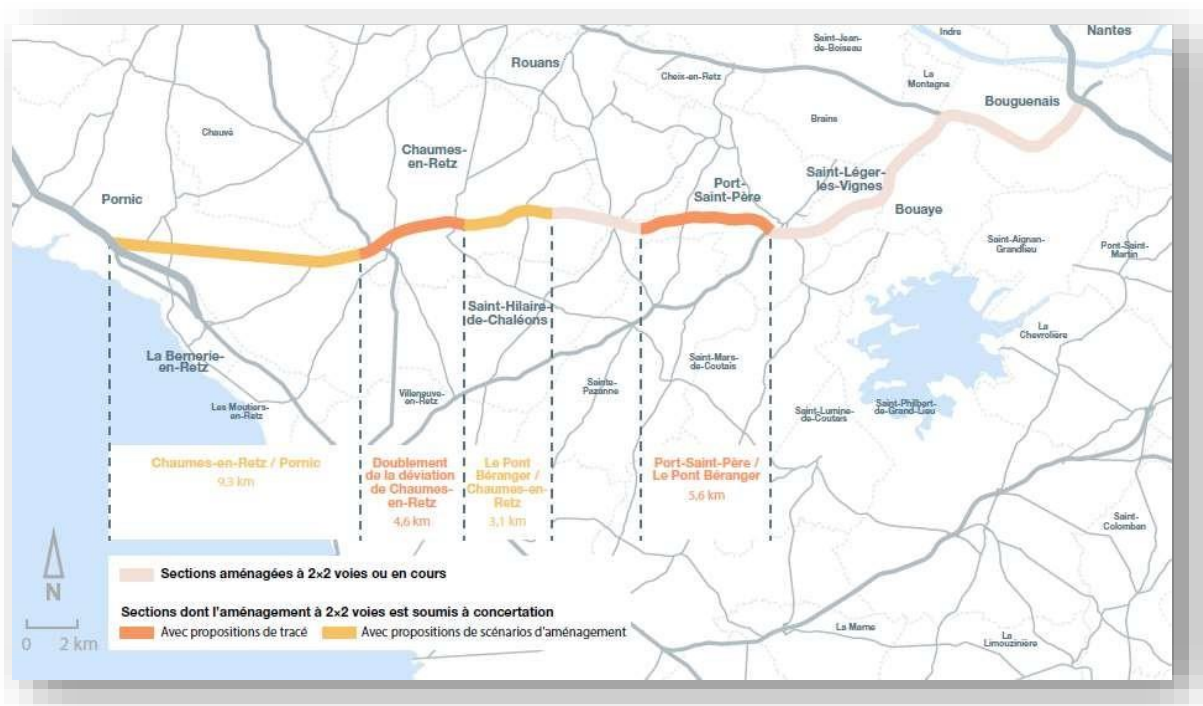
Contexte du projet

L'aménagement de l'axe Nantes-Pornic doit permettre de répondre aux enjeux émis par le public, en tenant compte des interrogations exprimées durant cette concertation continue.

Il doit s'inscrire dans une perspective de développement de l'ensemble du Pays-de-Retz et de la communauté d'agglomération de Pornic en particulier.

Il doit aussi être en cohérence avec les aménagements déjà réalisés sur l'itinéraire Nantes-Pornic, ainsi qu'avec le classement de la RD 751 au Schéma Routier Départemental.

Localisation du projet



Objectifs du projet selon le MO

Ils ont été présentés dans le compte rendu intermédiaire n° 1 du 31/12/2021.

Toutefois, il est utile de rappeler les nouveaux enjeux de portée stratégique que le maître d'ouvrage s'est fixé. Ceux-ci sont à la fois plus transversaux et plus globaux (*prise en compte des enjeux environnementaux comme élément majeur du projet (zones humides, enjeux de biodiversité, continuités écologiques, ...), un objectif de maîtrise de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels "zéro artificialisation nette" en limitant autant que possible les emprises du projet, maîtrise de l'urbanisation linéaire le long de l'axe qui devra donner lieu à une réflexion avec les communes et intercommunalités, construction d'une offre de mobilité globale, visant à développer des synergies et complémentarités entre les différents modes (notamment ferroviaire), élaboration d'un projet de mobilité durable prenant en compte l'ensemble des usages de la route (continuités cyclables, covoiturage, transports par cars, ...).*

PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR 2022

Les élus du Département ont décidé d'engager au premier semestre 2022, une nouvelle étape de concertation publique dans le cadre de la concertation continue.

Cette concertation spécifique 2022 a été préparé par le maître d'ouvrage en étroite collaboration avec les garants.

Sa préparation s'est déroulée majoritairement par des réunions en visioconférence (10 sur 13). Celles-ci se sont tenues les :

- 06 et 26 janvier en **visio**
- 09 février en présentiel à la mairie de Chaumes en Retz
- 11, 17 et 23 février en **visio**
- 15 février en présentiel à la mairie de Pornic
- 01, 09, 11, 18 et 23 mars en **visio**
- 04 mars en présentiel à la salle Ellipse à Chaumes en Retz

Cette concertation publique s'est déroulée du 28 mars au 8 mai 2022.

Elle a porté sur seulement 2 des 4 sections présentées en 2020 :

- Liaison à 2x2 voies entre Port-Saint-Père et Le Pont Béranger avec 2 variantes de tracé (*déviations ou aménagements sur place*) ;
- Mise à 2x2 voies de la déviation de Chaumes-en-Retz.

Son périmètre.

Section : Port-Saint-Père / Pont Béranger

Communes de Port-Saint-Père, Sainte-Pazanne, Rouans et Saint-Hilaire-de-Chaléons.

Section : Doublement déviation de Chaumes en Retz

Communes de Chaumes-en-Retz et Pornic.

Ses modalités.

Information du public

- Communiqués de presse,
- Communiqué dans Infocale pour annoncer les réunions et ateliers publics,
- Insertions presse "Courrier du Pays de Retz" + Ouest France et Presse Océan,
- Communiqué mairie pour diffusion dans les Bulletins municipaux, Newsletters et sites internet des communes,
- Sites internet et inforoutes du Département,

- Campagne SMS abonnés Orange et SFR,
- Campagne d'affichage Abribus et commerces des communes,
- Magazine départemental,
- Flyers,
- Boitage population ciblée (5.570 foyers),

Concertation

- 2 réunions publiques de lancement (28/03 à Port-Saint-Père et 31/03 à Chaumes Retz)
- 4 ateliers thématiques :
 - Conditions de desserte locale – le 05/04 à Port-Saint-Père et le 07/04 à Chaumes-en-Retz
 - Compensation des impacts sur les zones humides et les espaces agricoles - le 12/04 à Port-Saint-Père et le 13/04 à Chaumes-en-Retz
- 8 permanences en mairie :
 - Les 15, 20 et 29/04, le 04/05 à Port-Saint-Père
 - Les 13, 22 et 27/04, le 06/05 à Chaumes-en-Retz
- Livret de la concertation (*Dossier*), 600 ex. papier + version dématérialisée
- Plateforme participative de concertation "Participer.loire-atlantique.fr",
- 6 expositions dans les mairies concernées.

Caractéristiques principales des deux sections soumises concertation

Section - Port Saint Père – Pont Béranger

Il est proposé 2 variantes :

La variante dite "de référence" contournant Belle-Vue par le sud (*arrêtée en 2009*). Les accès directs sur la route actuelle seraient supprimés. Les dessertes correspondantes seraient rétablies par le biais des réseaux de voies communales existantes, complétées par des dessertes créées dans le cadre du projet.

Un nouvel échangeur complet avec la RD 758 serait créé afin d'assurer la desserte de Port-Saint-Père et Sainte-Pazanne. L'ouvrage et les voies de l'actuel échangeur de Port-Saint-Père seraient déconstruits et réhabilités pour d'autres usages (*restitution à l'agriculture, espace naturel...*).

La variante n° 2 en aménagement sur place. Cette seconde variante est une adaptation des variantes en aménagement sur place de l'actuelle RD 751 présentées lors de la concertation de 2020.

Elle prévoit un aménagement à 2x2 voies au plus près de la route existante en limitant le plus possible les impacts sur le bâti implanté au bord de la RD 751.

Trois déclinaisons de cette variante sont proposées, avec comme élément de distinction la création, ou non, d'un demi-échangeur avec la RD 303.

Dans les trois cas, un échangeur complet avec la RD 758 serait créé afin d'assurer la desserte de Port-Saint-Père et de Sainte-Pazanne. L'échangeur existant serait reconfiguré et l'ouvrage de franchissement actuel serait déconstruit au profit d'un nouvel ouvrage de franchissement de la RD 751.

L'aménagement à 2x2 voies, quelle que soit la variante retenue, entraînerait la fermeture de certains accès existants. Le maître d'ouvrage entend, lors de cette concertation, présenter ses réflexions sur les rétablissements envisagés pour permettre aux usagers de continuer à circuler dans les meilleures conditions.

Des propositions de "dessertes locales" sont ainsi proposées en fonction de la variante qui serait retenue, notamment les déclinaisons de la variante 2. Ceci pour : La Cuma de la Lande – La Frogerie – la zone d'activités des Berthaudières à Saint Pazanne.

Sont également présentées des mobilités douces partagées, des mesures d'accompagnement sur les effets du projet sur les zones humides et le bruit.

Section – Doublement de la déviation de Chaumes en Retz

Le doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz vise en priorité à améliorer la sécurité sur les échangeurs et les zones de dépassement. L'intégration environnementale est également au cœur des priorités du projet.

Le programme de travaux prévoit, sur 4,4 kilomètres, l'élargissement de la plateforme dans les emprises déjà disponibles au nord de la route et l'adaptation des bretelles situées aux extrémités de la déviation. Il inclut notamment **la conception de dispositifs de rabattement de 2x2 voies à 2 voies à chaque extrémité.**

Les dispositifs de rabattement aux extrémités de la déviation nécessitent la fermeture des carrefours avec les voies communales situées de part et d'autre du projet qui auront des conséquences sur les usages locaux :

- À l'est : fermeture du carrefour des "Épinards" ;
- À l'ouest : fermetures des carrefours de "Taillecou".

Aménagement proposé aux "Épinards"

À la réalisation de la déviation de Chaumes-en-Retz, la suppression de ce carrefour avait été anticipée mais n'avait été que partiellement mise en œuvre sur le terrain. La fermeture du carrefour modifie les conditions d'accès à la RD 751 d'un groupe de logements situés au nord "aux Épinards" et modifie l'accès aux "Grands Houx" au Sud.

L'accès à ces villages dans les meilleures conditions de sécurité nécessitera d'emprunter l'échangeur avec la RD 66, puis de circuler sur la rue du Clos Gris. La RD 751 sera franchie en toute sécurité par l'ouvrage existant au-dessus de la RD 751. Les traversées agricoles se feront par ce même ouvrage.

Les aménagements envisagés à "Taillecou" : 3 options soumises à concertation

Option 1 - Création d'une voie parallèle au sud, reliant la RD66 à la zone du "Butai" ;

Option 2 - Modification du tracé de la RD67 ;

Option 3 - Maintien du mouvement Pornic vers les "Cinq Chemins".

Outre les conditions de circulation et de desserte locales proposées à la concertation, des modes alternatifs à la voiture (marche, vélo, transports scolaires, transports en commun et covoiturage) sont aussi soumis à l'appréciation du public.

Également présentées, des mobilités douces partagées (aménagements cyclables, pôles multimodaux), ainsi que des mesures d'accompagnement pour compenser les effets du projet sur la biodiversité, les zones humides et le bruit.

Coût prévisionnel de ces deux sections

Le maître d'ouvrage, compte tenu des deux sections à l'étude, n'est pas en mesure de communiquer des estimations actualisées qui peuvent évoluer en fonction de la nature des aménagements qui seront décidés

À titre indicatif, le maître d'ouvrage propose de se référer aux estimations de 2020 en montant HT.

Calendrier prévisionnel de réalisation

Le Département n'était pas en mesure d'annoncer de plannings prévisionnels au public en 2022, sachant qu'il était dans l'attente du résultat de cette concertation spécifique sur deux secteurs et des décisions qu'il sera amené à prendre.

Déroulement de la concertation 2022

La plateforme en ligne existante depuis la concertation préalable a été maintenue et adaptée à la concertation continue, ainsi qu'à la concertation 2022.

Les contributions et questions ont pu être déposées par le public du 28 mars au matin à 9h00 jusqu'au 8 mai 2022 à 24h00.

Des registres ont été déposés dans les communes de :

Port-Saint-Père – Sainte Pazanne – Saint Hilaire de Chaléons – Rouans pour la section "Port-Saint-Père – Pont Béranger" et Chaumes en Retz (*mairie annexe de Chéméré*) – Pornic¹ (*mairie annexe de Sainte Marie*) pour la section "Doublement de la déviation de Chaumes en Retz".

Une exposition de toutes les variantes pour la section "Port-Saint-Père – Pont Béranger" et des différentes options d'aménagements pour la section "Doublement de la déviation de Chaumes en Retz" a été mise en place dans les communes concernées par chaque section.

Deux réunions publiques ont été organisées, pour chacune d'elle de 19 h 00 à 21 h 30 mais chaque réunion a débordé le temps qu'il était nécessaire pour répondre à toutes les questions :

- 28 mars à Port-Saint-Père
- 31 mars à Chaumes-en-Retz

Quatre ateliers participatifs thématiques, ont été préparés et animés par le cabinet SENNSE et les cadres du Conseil départemental à raison de deux ateliers par sections de 19 h 00 à 21 h 30 :

- 5 avril à Port-Saint-père "Quelles conditions de circulation et de desserte locales ?"
- 7 avril à Chaumes en Retz " Quelles conditions de circulation et de desserte locales ?"
- 12 avril à Port-Saint-Père " Comment concilier compensation écologique et préservation des espaces agricoles ? »
- 13 avril à Chaumes en Retz "Comment concilier compensation écologique et préservation des espaces agricoles ?"

Huit permanences en mairies ont été tenues par les cadres du Conseil Départemental et à chaque fois en présence d'un garant de 14 h 00 à 18 h 30 pour chacune d'elles.

- À Port-Saint-Père les 15, 20, 29 avril et 4 mai
- À Chaumes en Retz les 13, 22, 27 avril et 6 mai

Le public était accueilli après avoir pris rendez-vous au préalable. Toutefois, les personnes s'étant présentées spontanément ont aussi été accueillies et renseignées. En plus de l'exposition présente en mairie, des plans complémentaires permettait au public de s'entretenir individuellement avec un représentant du conseil départemental.

¹ La commune de Pornic n'est concernée que par les villages ou hameaux de Taillecou et Le Port

Bilan des modalités d'information, de mobilisation et de participation du public

Modalités d'informations et de mobilisation du public

L'annonce de la concertation a été faite par un communiqué de presse le 18 mars 2022 paru dans les journaux :

- Ouest-France
- Presse Océan
- Courrier du Pays de Retz

Les moyens suivants ont été déployés pour la meilleure information possible du public sur la concertation 2022 spécifique aux sections Port-Saint-Père – Pont Béranger et le doublement de la déviation de Chaumes en Retz.

<i>Moyens matériels et dématérialisés</i>	<i>Quantités</i>
- Affiches (A3 et Atribus)	75
- Dépliants	5.600
- Livrets de concertation	1.750
- Insertions presse	5
- SMS	5.572
- Posts Twitter (22, 26, 31/03/2022)	3
- Magazine "Loire-Atlantique"	720.000
- Kit de communication aux communes à partir du 18/03/2022	6
Numérique	
- Site Loire-Atlantique – Actualité à partir du 28/03/2022 sur l'espace dédié "Pays de Retz"	
- Site inforoutes.loire-atlantique.fr à partir du 28/03/2022	
- Plateforme participative " participer.loire-atlantique.fr " accessible depuis la concertation préalable de 2020 avec accès participatif à la concertation 2022 à partir du 28/03 et jusqu'au 08/05/2022.	

Participation du public

Pour participer activement à la concertation 2022, le public avait à sa disposition les évènements et moyens détaillés ci-dessous.

Évènements	Lieux	Nombre de participants
Réunions publiques	1 ^{ère} Réunion d'ouverture à Port-Saint-Père (28/03)	100
	2 ^{ème} Réunion d'ouverture à Chaumes en Retz (31/03)	70
Ateliers participatifs à Port-Saint-Père et Chaumes-en-Retz	1 ^{er} Atelier à Port-Saint-Père (05/04)	20
	2 ^{ème} Atelier à Chaumes en Retz (07/04)	16
	3 ^{ème} Atelier à Port-Saint-Père (12/4)	20
	4 ^{ème} Atelier à Chaumes en Retz (13/04)	7
Permanences en Mairies	1 ^{ère} Permanence à Chaumes en Retz (13/04)	6
	2 ^{ème} Permanence à Port-Saint-Père (15/04)	7
	3 ^{ème} Permanence à Port-Saint-Père (20/04)	6
	4 ^{ème} Permanence à Chaumes en Retz (22/04)	4
	5 ^{ème} Permanence à Chaumes-en-Retz (27/04)	1
	6 ^{ème} Permanence à Port-Saint-Père (29/04)	10
	7 ^{ème} Permanence à Port-Saint-Père (04/05)	12
	8 ^{ème} Permanence à Chaumes en Retz (06/05)	5
Moyens		
Registres en mairie (Nombre de contributions)	- Mairie de Port-Saint-Père	2
	- Mairie de Sainte Pazanne	3
	- Mairie de Rouans	1
	- Mairie de Saint Hilaire de Chaléons	1
	- Mairie de Chaumes-en-Retz	3
	- Mairie annexe Sainte Marie à Pornic	0
Connexions Internet	- Plateforme participative	5.871
	- Section Port-Saint-Père – Pont Béranger	4.156
	- Section Doublement de la déviation de Chaumes en Retz	1.715
Questionnaires de satisfaction	Réunions / Ateliers / Permanences / Plateforme (questionnaires complétés et retournés)	122

Résultats de la concertation

Contributions	Port-Saint-Père	Chaumes en Retz
Globales	184	
- Observations	128	56
- Questions	19	18
- Propositions	21	12
- Avis sur variantes ou options	79	31

Thématiques	Port-Saint-Père	Chaumes en Retz
Cadre de vie : Bruit, santé, pollution	18	8
Dessertes locales	21	2
Déplacements et mobilités alternatives	17	9
Environnement / Biodiversité	33	23
Espaces et activités agricoles	3	0
Modalités et suite de la concertation	5	1
Options d'aménagement de la RD	9	5
Sécurité	2	1
Économie (<i>Tourisme, emplois ...</i>)	0	0
Autres, plusieurs catégories ...	20	7

Les **184 contributions** produites par le public pour les deux sections ont été rédigées par **137 contributeurs différents**. Certains d'entre eux en ayant produit plusieurs (*le maximum étant de 18*).

L'analyse et la synthèse des arguments (*contributions, questions, observations*) **exprimés par le public** est consultable dans le "Bilan des garants" à partir de la page 17 accessible par le lien suivant : https://participer.loire-atlantique.fr/rails/active_storage/blobs/eyJfcmFpbHMiOnsibWVzc2FnZSI6IkJBaHBBC2dFlwiZlZxhwlpudWxsLjCjWdXliOiJibG9iX2lkIn19--4a738ea1c04be1e741805d03f01c70079704b61c/anp-ppsp-lpb_bilan-garants-concertation2022.pdf

Suite à cette concertation spécifique 2022, il n'y a eu qu'une seule observation formulée fin juillet sur l'abandon du doublement de la déviation de Chaumes en Retz et à laquelle le département a apporté une réponse.

Depuis début août et jusqu'à ce jour, aucune autre contribution, questions ou observation n'a été produite par le public.

Le Bilan et les décisions du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage a produit le 7 juillet 2022 un "Bilan de la concertation Nantes-Pornic 2022" parallèlement au bilan des garants du 1^{er} juin 2022. Il peut être consulté avec le lien suivant :

https://participer.loire-atlantique.fr/rails/active_storage/blobs/eyJmcmFpbHMlOnsibWVzc2FnZSI6IkJBaHBBcUVKliwiZXhwlpudWxsLjJwdXliOiJibG9iX2lkIn19--2ae139e293086bc319bd6570b7960c161bc93a51/anj-ppsp-lpb_bilan-detaille-concertation2022.pdf

Il était accompagné des décisions prises par la commission permanente du département de la Loire-Atlantique dans sa délibération du 23/06/202, également consultable avec le lien suivant :

https://participer.loire-atlantique.fr/rails/active_storage/blobs/eyJmcmFpbHMlOnsibWVzc2FnZSI6IkJBaHBBcU1KliwiZXhwlpudWxsLjJwdXliOiJibG9iX2lkIn19--acfc64a422ab8e061cac68d93695e88c7743aff5/anj-ppsp-lpb_deliberation-commission-permanente-20220623.pdf

La commission permanente, considérant entre autres le bilan fourni par les garants, mais en s'appuyant aussi sur les réunions publiques, les ateliers participatifs et les huit permanences en mairies, a décidé :

Pour la Section entre Port Saint Père et le Pont Béranger :

- De convenir que la mise en 2x2 voies sur l'ensemble de la section est nécessaire pour la mise en œuvre d'un aménagement routier structurant de la liaison Nantes-Pornic,
- De retenir le choix de l'aménagement sur place (*variante 2*) qui permet de concilier au mieux les objectifs d'aménagement de la liaison avec les objectifs de préservation des enjeux environnementaux et agricoles,
- De réaliser un échangeur complet avec la RD 303 à la Paternière, afin d'assurer la desserte de la zone d'activités des Berthaudières à Sainte Pazanne ainsi que les villages localisés en bordure de la RD 751,
- De relier le village de la Frogerie à la RD 303 par le biais d'une liaison parallèle à la RD 751 (*option B*),
- De confirmer la création d'un franchissement dénivelé à la LANDE afin de faciliter la desserte de la CUMA implantée sur le site,
- D'étudier les solutions permettant de limiter les emprises de l'échangeur de Port Saint Père sur le secteur du Prieuré,
- D'étudier les possibilités d'amélioration du tracé, sous réserve de faisabilité, de la liaison douce entre le centre bourg de Port Saint Père et le quartier de Belle Vue,
- De prendre en compte, d'une part, les enjeux de préservation du cadre de vie des habitants, de la biodiversité, ainsi que des activités agricoles, et d'autre part, la nécessité de développer les modes de déplacements alternatifs,
- De porter une attention toute particulière à la protection des habitations les plus proches de la route vis-à-vis des nuisances phoniques.

Pour la déviation de Chaumes en Retz :

- De convenir que, compte tenu des forts enjeux environnementaux, il n'est pas opportun de donner suite au projet de doublement de la déviation de Chaumes en Retz,
- De ne pas prendre en compte, compte tenu de l'absence de faisabilité technique, la desserte du futur collège depuis la RD751,
- De conduire des actions de sécurisation sur cette section, en concertation avec le public et les élus locaux :
 - Prioritairement par l'aménagement du carrefour des Épinards,
 - Ensuite, par l'aménagement du carrefour de Taillecou et les liaisons connexes éventuellement nécessaires,
 - Par la mise en place, selon faisabilité, d'un séparateur central au droit des échangeurs actuels.

Pour les sections comprises entre le Pont Béranger et Chaumes en Retz ainsi qu'entre Chaumes en Retz et Pornic :

- De différer les études d'aménagement de la section entre le pont Béranger et Chaumes en Retz,
- De conduire, en tant que de besoin, et en concertation avec le public et les élus locaux, les actions de sécurisation de l'itinéraire qui seraient nécessaires.

Pour l'ensemble des sections comprises entre Port Saint Père et Pornic :

De prendre en compte les recommandations au maître d'ouvrage formulées par les garants de la concertation, le maintien d'un dispositif permettant l'information et l'expression du public et le maintien du comité de suivi élargi.

Le maître d'ouvrage a ensuite donné rendez-vous au comité de suivi pour le 4 juillet (*en présence des garants*), date à laquelle il a présenté et commenté la réponse du Département quant aux décisions prises sur la suite qu'il donne aux deux sections objets de cette concertation 2022.

Le suivi des engagements du porteur de projet

Le Département dès la fin juin 2022 s'est, comme stipulé supra, engagé à prendre en compte les recommandations formulées par les garants, notamment comme stipulé supra par un maintien actif de la plateforme participative pour informer et permettre l'expression du public jusqu'à la phase travaux et plus généralement communiquer sur les décisions prises sur l'ensemble des sections de l'itinéraire.

Il s'est aussi engagé à mettre en place une écoute spécifique jusqu'à la phase travaux pour permettre une expression sur les nuisances observées.

Il s'est enfin engagé à maintenir le comité de suivi élargi et conduire les études avec les agricultrices et les collectifs locaux.

Les garants peuvent conclure que le maître d'ouvrage a depuis, scrupuleusement tenu l'ensemble de ses engagements.

Le 4 juillet le maître d'ouvrage a réuni autour des garants, le comité de suivi élargi pour leur faire part de sa décision quant à la poursuite du projet évoqué supra.

Il a tenu ensuite une conférence de presse à l'issue dont tous les termes *in extenso* ont été largement diffusés à l'intention du public.

Avis des garants sur le déroulement de la concertation continue

Durant cette année 2022, la concertation continue s'est entrecoupée d'une véritable concertation entre le 28 mars et le 8 mai. Cette concertation a eu pour objectifs de demander au public de co-construire le projet avec le maître d'ouvrage sur deux secteurs seulement : Port Saint -Pont Béranger et la déviation de Chaumes.

Les garants peuvent écrire que le maître d'ouvrage a tout mis en œuvre **pendant cette année** pour maintenir une concertation très approfondie, afin de parvenir à des propositions de tracés, fruits de réflexions abouties.

Le maître d'ouvrage, pour cette concertation 2022, a mis en œuvre deux réunions publiques, quatre ateliers participatifs thématiques et huit permanences en mairies.

Ces rencontres ont permis au public de s'exprimer à souhait, de formuler ses observations et propositions, et se sont tenues sereinement.

Néanmoins, si au début de la concertation préalable il semblait que les propositions émises par le public conduisaient le maître d'ouvrage vers une 2x2 voies sur l'ensemble des sections, la concertation de 2022 affinée sur les deux sections précitées, a modifié le paradigme du maître d'ouvrage et eu égard aux considérations environnementales soulignées, aux aspects de faisabilité technique, aux observations diverses, l'ont conduit à modifier ses ambitions et ne retenir *in fine* et dans un premier temps qu'une partie du projet, n'écartant pas pour autant les réflexions sur les sections restantes.

Les garants peuvent écrire que la concertation 2022 au sein de la concertation continue a modifié de façon substantielle le projet initial et que le maître d'ouvrage a tenu compte de l'ensemble des éléments fournis par le public pour prendre sa décision.

La suite de la concertation continue

Le département conduira plus tard les réflexions avec l'ensemble du public tant pour les secteurs étudiés que pour le dernier tronçon, Chaumes Pornic qu'il n'entend pas poursuivre pour l'heure mais qu'il n'abandonne pas pour autant, laissant les élus départementaux prendre d'autres décisions quand ils le souhaiteront.

Ainsi, la plateforme participative "[Nantes-Pornic : concertation continue - participer.loire-atlantique.fr](https://nantes-pornic.comparticiper.loire-atlantique.fr)" qui a été actualisée en intégrant une "Image-lien" spécifique à la concertation continue sur l'onglet "Projet" de la page d'accueil (Cf. *lien ci-dessus*) est maintenue ouverte.

Le comité de suivi élargi est maintenu et se réunira au souhait du maître d'ouvrage et selon les nécessités.

Les garants tiennent à souligner que le maître d'ouvrage a constamment montré une volonté certaine de concerter tout au long de l'année. Il entend pour l'avenir poursuivre ce cheminement qui le conduira vers les enquêtes publiques au fil des décisions prises pour chaque section.

